

AUTORISATIONS.

Quum opus quod inscribitur: "Éléments de Botanique et de Physiologie Végétale, par l'abbé Ovide Brunet, etc., etc.," ex Seminarium Quebecensium præscripto recognitum fuerit, nihil obstat quin typis mandetur.

Datum Quebeci, die 22 mensis Octobris, A.D. 1869.

E. A. TASCHEREAU, PTER., S. S. Q.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Québec, 3 Février 1870.

M. L'ABBÉ OVIDE BRUNET,

Nous avons l'honneur de vous informer que sur la recommandation des deux Comités pour les écoles catholiques et protestantes, votre ouvrage intitulé: "Éléments de Botanique et de Physiologie Végétale, suivis d'une petite Flore simple et facile de la Province de Québec," a été approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique, à la séance du 20 Octobre dernier.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

LOUIS GIARD,

H. H. MILES,

Secrétaires Archivistes.

Québec, 3 Février 1870.

MONSIEUR O. BRUNET,

J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente, copie d'une résolution du Conseil d'Agriculture relativement à votre "Traité élémentaire de Botanique."

J'ai l'honneur d'être avec considération,

Votre obéissant serviteur,

GEORGES LECLERC,

Secrétaire C. A. P. Q.

[Extrait des délibérations du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.]

RÉSOLU: Que les "Éléments de Botanique" par M. O. Brunet soit recommandé, par le Conseil d'Agriculture, comme livre extrêmement utile aux Ecoles d'Agriculture, aux cultivateurs et aux horticulteurs.

GEORGES LECLERC,

Secrétaire C. A. P. Q.

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada en l'année 1870, par l'abbé Ovide Brunet, au bureau du Ministre de l'Agriculture.